

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU COMITE LOCAL D'APPROBATION DES PROJETS
Aires Marines Protégées

Le dimanche 18 octobre 2009 s'est tenue dans les locaux du PNUD, la réunion d'examen du projet d'Aires Marines Protégées financé sur les ressources du le Fonds Mondial pour l'Environnement (FEM).

Mr Dini Abdallah	Directeur de la Direction de l'Environnement
Mr Nabil Mohamed	Expert consultant national, CERD
Mr Houmed Gaba	Conseiller technique Ministère de la Coopération International
Mr Baragoita Said	Ingénieur Agronome, Ministère de l'Agriculture
Mr Harbi Omar	Chargé de Programme PNUD
Mr Hassan Ali	Chargé de Programme PNUD

Une présentation a été faite du projet par le chargé du programme. Cette présentation a permis de i) passer en revue la problématique d'aires protégées à Djibouti et les menaces importantes pour la biodiversité ii) souligner la volonté et l'engagement de Djibouti pour l'environnement iii) présenter les objectifs et les différentes composantes du projet.

Le projet Aires Marines protégées a fait l'objet de plusieurs consultations. Il comporte quatre composantes avec pour objectif l'établissement d'une gestion efficace des Aires Marines Protégées à Djibouti. Ces aires marines se situent :

- aux îles des Sept Frères, ainsi que Ras Siyan, Khor Angar et la Forêt de Godoria, dans la région Nord d'Obock, avec une superficie terrestre de 20,000 ha et une superficie marine de 4,000 ha ;
- aux îles de Musha et Maskhali, dans la région de Djibouti, avec une superficie d'environ 500 ha ;
- à l'île de Haramous avec une superficie de 3000 ha

Les menaces importantes identifiées au niveau de la biodiversité marine à Djibouti sont

- la dégradation de la zone côtière due aux constructions intensives, les déchets solides et les rejets liquides menaçant le récif corallien, les mangroves et l'équilibre de l'écosystème marin ;
- la pêche intensive et illégale pratiquée (bateaux étrangers, pêcheurs Yéménites et Somaliens) rendant vulnérable la population de requins, la population d'holothurie, la population de tortues de mer et la biodiversité marine ;
- la dégradation marine due au trafic marin commercial et aux bateaux de plaisance fragilisant le récif corallien, les mangroves et l'équilibre de l'écosystème marin ;
- l'ensablement par les dunes, menant à la disparition de la mangrove
- la prolifération des espèces envahissantes (rats, prosopice, étoiles de mer, chiens) fragilisent l'écosystème

Mesures politiques et institutionnelles pour la gestion et la conservation des Aires Marines Protégées (AMP) Ce volet permettra de mettre en place les textes, les lois et la réglementation régissant les AMP. Les participants ont suggéré de redynamiser le Comité National Environnement et

le Comité Technique de l'Environnement. L'accent devra aussi être mis sur la délimitation des zones protégées. L'appui institutionnel permettra de renforcer la Direction de l'Environnement.

Structures de gestion efficace et financièrement durable des AMP au niveau central et local. Cette composante permettra d'établir les structures de gestion nécessaires aux niveaux central et local, assurant la gestion efficace et la durabilité financière des AMP. Un processus de planification stratégique pour la gestion et La conservation des AMP sera mis sur pied.

Implication des communautés locales et partenariat. Il a été suggéré de chercher à impliquer les communautés locales pour permettre un accès direct et l'appropriation des ressources. Il s'agira aussi de rechercher à rendre autonome les communautés locales pour leur permettre d'identifier et mettre en œuvre des actions génératrices de revenus en se basant sur l'utilisation durable des ressources des AMP. L'accent devra être mis aussi sur les mécanismes de partenariat entre les secteurs public et privé.

Coordination et gestion du projet. Les participants ont insisté sur la nécessité de coordonner le projet avec les Ministères de l'Agriculture, des Transports, du Tourisme. Le projet devra aussi impliquer le Centre d'Etudes et de Recherche de Djibouti.

Les participants ont convenu que le projet est pertinent dans ses objectifs. Il répond aux préoccupations nationales et il doit être approuvé dans les meilleurs délais.


Hassan Ali

